

but qu'elle doit poursuivre, en des temps reconnus difficiles, et que l'examen de la politique occidentale qui a été suivie a resserré une unité considérablement affaiblie au cours de l'automne de 1956.

Depuis la création de l'OTAN, le Canada a eu pour objectif de faire de cet organisme plus qu'une simple coalition militaire. Bien qu'il soit de la plus élémentaire prudence de se préparer à faire face à une menace militaire possible, les dangers économiques et politiques qui menacent les institutions et le mode de vie de l'Occident sont tout aussi pressants et encore plus difficiles à repousser. Maintenant que nous nous rendons compte que la lutte entre les régimes soviétique et occidental se poursuit sur les plans politique et économique, nous nous réjouissons tous d'apprendre que les pays membres de l'OTAN aient manifesté, au cours de leurs récentes réunions, une plus grande volonté d'envisager la collaboration dans le domaine économique.

Mon honorable ami dit que c'est là ce que nous devrions faire. Je signale que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) a maintes fois appuyé là-dessus, et le chef de l'opposition a fait de même quand il occupait le même poste; mais, par le passé, il n'existait pas cet esprit de collaboration permettant de comprendre que la collaboration économique doit être atteinte.

Un nouvel esprit de collaboration existe. Un fait qui est remarquable et qui indique dans quelle mesure existe la confiance entre les États membres, c'est que les représentants de trois États membres de l'OTAN, les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, sont actuellement les porte-parole de l'alliance dans la conduite des pourparlers préparatoires avec le gouvernement soviétique. Pour ce qui est des perspectives d'une réunion au sommet, je ne pense pas qu'on puisse dire que la voie est plus libre ou la pente moins raide par suite des pourparlers préparatoires qui ont eu lieu. D'autre part, le progrès véritable dépend d'une préparation complète et soignée, étape vers laquelle nous dirigeons lentement en vue d'une décision éventuelle, j'espère.

Quant à l'Occident, je suis de l'avis de mon honorable ami: nous ne devons négliger aucune occasion de scruter les nouvelles ouvertures. Notre doctrine, ainsi qu'on l'a affirmé après la réunion de l'OTAN, à Copenhague, tient au principe de la négociation et au désir de mettre ce principe en pratique. Mais vous ne pouvez négocier ni mener à bien des entretiens s'il est impossible de découvrir quelque chose de mutuellement avantageux pour les parties et cela est très difficile étant donné les négociations qui ont eu lieu au cours des années.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Le 9 mai, au nom de notre pays, j'ai adressé à M. Khrouchtchev une lettre dans laquelle je lui ai dit que j'étais inquiet et désappointé, —je le répète ici à la Chambre,—de l'attitude adoptée par l'Union soviétique au cours des récents débats du conseil de sécurité et en particulier par le recours de l'Union soviétique au veto à l'égard de la proposition des États-Unis, ce qui indique nettement que les espoirs de l'humanité ne seront guère ravivés par l'attitude récente de l'URSS. Je crois que le Canada a adopté une attitude très éclairée à ce sujet. L'URSS prétend que les régions de l'Arctique sont utilisées à des fins agressives au détriment possible de l'Union soviétique.

Nous ne voulons pas agir d'une manière unilatérale, mais si l'URSS ne veut pas accepter la proposition raisonnable faite par les États-Unis et les autres nations libres, consistant à permettre l'inspection d'un vaste territoire délimité, nous Canadiens, qui sommes maîtres des vastes étendues de l'Arctique, avons été jusqu'à proposer que si l'URSS était disposée à la réciprocité, nous ouvririons à l'inspection au sol et à l'inspection aérienne les régions du Nord. Si l'URSS avait un motif quelconque de prétendre que les États-Unis agissaient d'une manière agressive dans le Nord, je crois qu'elle aurait accepté immédiatement toute offre d'une inspection semblable, surtout si dans ses propres régions ne s'exerce aucune activité de cette nature.

Nous pourrions discuter ces questions plus longuement dans un autre débat. Je veux toutefois parler d'une autre chose. Le ministre des Finances a déposé le budget des dépenses aujourd'hui. La page 63 comporte un poste repris en détail à la page 447 dont je veux parler maintenant. Il s'agit d'un poste de \$150,000 pour travaux préparatoires dans le domaine des mesures urgentes de défense ne relevant d'aucun ministère en particulier. Mon honorable ami sait naturellement qu'à l'époque où il remplissait les fonctions de secrétaire d'État aux Affaires extérieures on se préoccupait de cette question. Il sait qu'on examinait quelles mesures il faudrait prendre pour poursuivre l'administration des affaires de notre pays en cas de guerre et pour veiller à la satisfaction des besoins spéciaux de la population ainsi qu'à la direction des forces armées. De telles dispositions sont le complément indispensable des travaux de nos services de défense qui nous permettent d'être constamment prêts afin de décourager tout dessein d'agression.

A l'époque où il occupait ce poste, les travaux préparatoires n'ont pas dépassé l'étape de certaines prévisions et de travaux de